



Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20231207-DEL-105-2023-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	22	7	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

#### **TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

**Délibération n°105-2023** : Délibération de principe sur l'approbation d'une convention entre la Communauté de Communes et le Syndicat du Lac de Vassivière en lieu et place des communes de Beaumont-du-Lac et de Peyrat-le-Château

Selon les statuts définis par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2021, le Syndicat du Lac de Vassivière « assure l'entretien des bâtiments, réseaux et espaces dont il est propriétaire, en particulier le réseau d'assainissement collectif ».

Le syndicat applique ainsi une redevance aux communes de Beaumont-du-Lac et de Peyrat-le-Château pour les habitations directement reliées au réseau principal de son assainissement, mais également pour les habitations reliées au réseau secondaire. Il s'agit des habitations ayant été reliées au réseau principal pour assurer son bon fonctionnement.

Le tarif de cette redevance a été fixée en délibération du Comité Syndical du lac de Vassivière du 13 février 2018 à un montant de 1.20 € HT du m<sup>3</sup> d'eau traitée par le système d'assainissement (réseau principal ou réseau secondaire confondu).

Le périmètre concerné a été défini conjointement avec le Syndicat du Lac de Vassivière, il concerne :

- L'ancien village d'Auphelle et le lotissement d'Auphelle pour la commune de Peyrat-le-Château
- Le lieu-dit Vichez, le lieu-dit Chateaucourt, le lieu-dit Nergout et le bourg pour la commune de Beaumont-du-Lac

La liste des parcelles sera annexée à la convention.

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière va exercer de plein droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif » en lieu et place de ses communes membres, elle récupère automatiquement les conventions préexistantes.

Etant donné qu'il s'agissait d'accords oraux entre les structures, il convient de prendre une délibération de principe qui acte l'établissement d'une convention entre le Syndicat du Lac de Vassivière et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, en lieu et place des deux communes.

La convention sera établie pour les années 2024 et 2025, ces deux années à venir permettront de prolonger le travail de réflexion initié entre le Syndicat du Lac de Vassivière et les Communautés de Communes avoisinantes toutes concernées par le sujet : Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest et Portes de Vassivière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;

Vu la délibération n°51-2023 du 29 juin 2023 approuvant la prise de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération n°70-2023 du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu la délibération n°06/18 du 13 février 2018 du Comité Syndical fixant les tarifs pour la redevance assainissement ;

Considérant que les communes de Beaumont-du-Lac et de Peyrat-le-Château ont un accord oral avec le Syndicat du Lac de Vassivière et lui reversent annuellement une redevance assainissement ;

Considérant que le transfert de la compétence entraîne le transfert automatique des conventions des communes vers la Communauté de Communes ;

Considérant qu'il convient de retranscrire à l'écrit les modalités du dit accord, sous la forme d'une convention entre les structures intéressées ;

**A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :**

- **APPROUVER** la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et le Syndicat du Lac de Vassivière ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,  
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

La Présidente  
Mélanie PLAZANET  
Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,  
**Mélanie PLAZANET**

Acte rendu exécutoire le : **12 DEC. 2023**  
Publié le : **12 DEC. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20231207-DEL-105-2023-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023